

Paris, le 10/02/2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'assemblée générale mixte tenue le 10 février 2012 a approuvé à la majorité l'ensemble des résolutions présentées dont celles portant sur l'arrêté des comptes au 30 septembre 2011 et sur l'affectation du résultat. Le résultat net consolidé ressortait à 94,7 M€ et celui des comptes sociaux à 58,2 M€.

Elle a décidé la distribution d'un dividende de 0,09 euro par action. Le coupon sera détaché le 13 février 2012 et mis en paiement à compter du 16 février 2012.

Il a été précisé que la convention de prestations de services conclue entre DBG Finances et Derichebourg SA, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du groupe, a été autorisée par le conseil d'administration du 29 décembre 2011.

Il a été fait part de l'attribution à la filiale de collecte et de nettoyage urbain du groupe du marché de la propriété urbaine de Lille intra muros en un seul lot soit l'un des plus gros marchés en France. Il renforce la position du groupe Derichebourg comme acteur dans les services aux collectivités locales.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG